

La dette allemande envers la Grèce

mardi 9 octobre 2012, par [GLEZOS Manolis](#) (Date de rédaction antérieure : 1995).

Présentation

Peu de gens le savent, l'Allemagne n'a jamais versé à la Grèce les indemnités de guerre après l'occupation de 1941 à 1945. De même elle n'a pas fini de payer les indemnités de la 1^{re} guerre mondiale. Cette dette est exposée dans un article écrit par Emmanuel (dit Manolis) Glezos en 1995.

Manolis Glézos est une grande figure de la résistance grecque au nazisme.

Le 30 mai 1941, il avait osé, avec Apostolos Santas, monter sur le Parthénon pour y arracher le drapeau à croix gammée qui flottait sur l'Acropole d'Athènes pendant l'occupation nazie.

Son geste inspira l'ensemble des peuples soumis, De Gaulle le qualifiant de « premier résistant d'Europe » alors que l'URSS dédia un timbre à son effigie.

Son acte de défiance, un des tous premiers actes de résistance dans les pays occupés lui vaudra d'être condamné à mort par contumace par les Nazis, arrêté à plusieurs reprises et torturé.

Manolis Glezos a gardé jusqu'à aujourd'hui sa capacité à s'indigner sans redouter les gaz lacrymogènes ou la violence policière [1].

Cet article garde toute son actualité quand on sait que le gouvernement Papandréou vient de verser 10 millions de dollars à la communauté juive de Thessalonique en dédommagement de la destruction du cimetière juif de la ville pendant l'occupation nazie et qu'il s'apprête à saigner le pays à blanc pour satisfaire les banquiers internationaux.

Posons nous la question : pourquoi faut-il que ce soit des Manolis Glezos et des Stéphane Hessel qui se révoltent en premier ?

La jeunesse d'aujourd'hui aurait-elle 80 ans ?

Aldous, sur Agora Vox

Voici la traduction de cet article édifiant, traduit par Michèle Mialane et paru dans *Die Zeit*.

NAXOS - Depuis la fin du mois dernier, des milliers de Grecs ont porté plainte devant des tribunaux grecs de leur pays contre la République fédérale d'Allemagne. Ils exigent des dédommagements réparations pour la perte de leurs proches et d'autres dommages qu'ils ont subis durant les trois ans et demi où l'Allemagne a occupé la Grèce au cours de la Deuxième guerre mondiale. Les plaintes émanent de personnes privées qui ont été incitées à agir par les préfets de deux des provinces qui ont le plus souffert de l'occupation.

Il y a des dizaines d'années que je demande moi aussi à l'Allemagne d'honorer envers la Grèce ses obligations au titre des deux guerres mondiales, si elle est vraiment décidée à tirer un trait sur ce triste chapitre de l'histoire germano-grecque.

Du côté allemand, on a jusqu'ici refusé de payer des réparations au motif que lors la Conférence de Londres en 1953, cette question avait été renvoyée à la conclusion d'un traité de paix encore à venir entre l'Allemagne et les Alliés. Or, ce traité ne pouvait être signé qu'après la réunification de l'Allemagne. Selon le droit en vigueur, ce traité correspond à l'accord signé le 12 septembre 1990 à Moscou entre les deux États allemands et les quatre puissances victorieuses de la Deuxième guerre mondiale (il est connu sous le nom de Traité Deux plus Quatre). L'Allemagne réunifiée est donc tenue depuis 1990 d'honorer les obligations de réparations qui lui incombent au titre de la Deuxième guerre mondiale.

Les réparations dues à la Grèce sont les suivantes :

1. Solde des réparations dues au titre de la Première guerre mondiale, soit 80 millions de marks, au taux de change de 1938.
2. Dettes allemandes accumulées entre les deux guerres au titre du domaine du commerce bilatéral entre les deux guerres, soit 523 873 000 dollars, au taux de change de 1938
3. Réparations établies lors de la Conférence de Paris en 1946, soit 7,1 milliards de dollars US, au taux de change de 1938 (dédommagements pour la réquisition de biens publics et privés, pillage et destructions).
4. Droits relatifs à un emprunt forcé de 3,5 milliards de dollars que la Banque de Grèce avait dû contracter pour couvrir les frais liés au stationnement des troupes d'occupation en Grèce et à l'approvisionnement en nourriture de l'Afrika-Korps du général Rommel.

En appliquant un intérêt minimal de 3%, les experts chiffrent aujourd'hui les exigences légitimes de la Grèce à 13 milliards de dollars US.

Ces estimations n'incluent pas les énormes pertes humaines subies par notre pays. Sur une population de 7 millions d'habitants, la Grèce a perdu, du fait d'opérations militaires, 70 000 personnes directement et 12 000 civils indirectement ; en outre, 38 960 personnes ont été exécutées, 100 000 (essentiellement des Grecs juifs) assassinées dans des camps de concentration et 600 000 sont mortes de faim.

La question des réparations n'est pas une simple affaire d'argent. Elle revêt aussi une dimension politique et morale. L'Italie, par exemple, s'est acquittée de toutes ses obligations de réparations envers la Grèce. Il en va de même pour la Bulgarie, qui a occupé la Grèce conjointement avec l'Allemagne et l'Italie de 1941 à 1944, et qui a tenu à réparer le tort causé par ses troupes au peuple grec. Pourquoi l'Allemagne serait-elle exonérée de ses obligations ? Au cours de la Deuxième guerre mondiale, les occupants nazis ont infligé à la nation grecque l'esclavage le plus sanglant et le plus étouffant qu'elle ait jamais connu en trois mille ans d'une histoire agitée. Tout en étant convaincu que le peuple allemand n'a aujourd'hui plus rien de commun avec le national-socialisme, je crois cependant qu'il doit enfin affronter le problème de l'occupation allemande en Grèce et assumer les réparations qui en découlent. La Grèce ne fait qu'exiger ce qui lui est dû. Notre peuple ne cherche pas à se venger. Il ne demandera pas non plus à l'Allemagne de s'acquitter de ses obligations en une seule fois.

Il existe des moyens de payer les réparations sans porter préjudice à l'économie allemande : bourses accordées à des étudiants et à de jeunes chercheurs grecs (en priorité à des descendants de victimes

du nazisme) pour des études en Allemagne ; transfert de savoir-faire allemands ; prise en charge financière par l'État allemand de projets d'infrastructures réalisées en Grèce par des firmes allemandes ; aide financière directe. Une commission économique commune pourrait élaborer les modalités exactes et un agenda concret.

La Grèce et l'Allemagne sont toutes-deux membres de l'UE et travaillent pour une Europe communautaire. Une Europe unifiée unie ne peut se construire que sur l'amitié et la confiance entre ces deux pays, et exige qu'on dépasse enfin les problèmes hérités de notre histoire commune.

Manolis Glézos

P.-S.

* <http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/la-dette-allemande-envers-la-grece-96410>

Notes

[1] http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5iMrUBbrRIioLMaGJnD526EDoYm_g?docId=CNG.6b2355b43a80b69999438a5687229745.4b1